

LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DU



1-Prix et conditions

- LOCATION DU GITE DE GROUPE
 - Un acompte de 25% sera versé à la signature du contrat de location du gîte de groupe qui permettra la validation de la réservation du gîte conformément aux conditions générales de Gîte de France . L'acompte sera encaissé à partir du 15 novembre de l'année qui précède ou à partir du 15 janvier de l'année de la prestation .
 - La demi pension est obligatoire pour la location du gîte entre 1 avril et le 31 octobre sur une seule nuitée
 - Il est demandé un forfait énergétique de 25 € par jour pour l'utilisation de la salle de vie.
 - Quand vous louez le gîte , les lits des chambres sont faits, dans les dortoirs et pour les lits amovibles il faut apporter un sac de couchage, les taies, oreillers et draps housses sont fournis .
 - Que le gîte du haut n'est pas accessible au fauteuil roulant
- LOCATION DES SALLES DE L'AUBERGE EN GESTION LIBRE TOTALE
 - Le montant de la location est de 500 € pour les deux salles de l'auberge
 - Elles nécessitent un nettoyage soigné de votre part .
 - La location comprend seulement les salles, les tables et chaises, aucune vaisselle n'est comprise en plus de celle qui est à disposition dans la cuisine du gîte du haut
 - Il faut gérer vos déchets
- PRESTATION DE REPAS A L'AUBERGE
 - Toute prestation de repas pris à l'auberge du gîte auberge du château fait l'objet d'un contrat de réservation avec un versement d'un acompte qui sera perdu en cas d'annulation de votre part . L'acompte sera encaissé à partir du 15 novembre de l'année qui précède ou à partir du 15 janvier de l'année de la prestation .
 - Le groupe choisi un menu identique pour les adultes et un menu identique pour les enfants. Tous nos prix s'entendent taxes et services compris. Le restaurant « Gîte auberge du château » doit être informé de toute modification du nombre de couverts au moins 7 jours avant la date de prestation. Le non respect de ces conditions de forme et/ou de délai entraînera automatiquement la facturation du nombre de repas réservés mais non consommés.
 - Un droit de bouchon est appliqué sur toutes les bouteilles ouvertes que vous serez amener à apporter pendant tout le service de nos prestations . (tarif de nos vins sur la carte de l'auberge)
 - Les salles de l'auberge sont mises à disposition uniquement lors des prestations que propose l'auberge.

2-Gestion des déchets

Vous devez gérer les déchets que vous engrangerez dans le gîte comme la décoration , confettis et emballages que vous apporterez. Ainsi que les bouteilles, gobelets et autres que vous utiliserez en fin de soirée ou dans les moments dit « en gestion libre » Vous trouverez sur la fiche pdf sur le site internet « liste de choses à penser quand vous louez le gîte » les informations nécessaires à son bon déroulement.

3-Réservations

Toute réservation du gîte et des salles est confirmées par le contrat Gîte de France

Toute réservation de prestation de repas est confirmée par le contrat du Gîte auberge du château restauration

La confirmation du nombre d'invités doit être faite 7 jours ouvrables avant la prestation, passé ce délai tous les repas prévus seront facturés.

4-Équipement et jeux

Les jeux et équipements mis à disposition à l'extérieur et intérieur de notre gîte sont sous la responsabilité des parents et du responsable du groupe et le gîte auberge du château se décharge de toutes responsabilités si jamais un accident devait survenir.

5-Annulations

En cas d'annulation de votre part (qui sera fait obligatoirement en courrier recommandé AR), les acomptes pour la location du gîte et pour la restauration restent acquis au Gîte auberge du château .

6-Caution (alinéa de l'article 10 du contrat de gîte de france)

Un chèque de caution de 1000€ est demandé à l'arrivée et après le tour des lieux avec le propriétaire pour la location du gîte et des salles de l'auberge . il sera déchiré ou renvoyé si vous en faites la demande après le ménage complet du gîte le lendemain de votre départ . Si vous observiez une d'anomalie dans les équipements du gîte intérieure ou extérieure vous êtes priés de prévenir immédiatement les propriétaires pour ne pas que cette anomalie vous soit imputée .

7-Paiement

le montant du solde du règlement s'effectuera à la fin du séjour et après un tour des lieux avec les propriétaires pour vérifier que l'état du gîte est conforme à votre arrivée dans le gîte .

Règlement uniquement en chèque , virement, espèce pas de CB.

8-Ménage et rangement

Le ménage de la salle de vie est demandé si vous l'utilisez, des salles de l'auberge si vous êtes en gestion libre.

Il faudra ranger les choses que vous auriez pu déplacer dans le gîte et à l'extérieur.

Il est demandé de défaire les lits; housses, taies, draps uniquement des lits utilisés.

Le ménage des autres parties est effectué par les propriétaires le lendemain . Si ils observaient des dégradations qui méritent une intervention particulière le propriétaire se réserve le droit de le facturer en plus .